

## Emotions populaires et prix des grains en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle

L'importance des émeutes de subsistance, en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, dépasse le cadre de l'histoire bretonne. C'est ce type de séditions populaires en effet qui fut le plus fréquent en France (1), où il semble s'être localisé surtout en Normandie, dans le centre-ouest de Bordeaux à la Rochelle, et en Bretagne (2) précisément, toutes provinces maritimes, remarquons-le déjà. Dans cette dernière, elles furent particulièrement nombreuses (3) en 1788-1789 et y contribuèrent aux origines de la Révolution.

Dès 1788, à la question des subsistances se mêlèrent des griefs sociaux et politiques ; le 3 octobre 1788 l'intendant écrit à Necker que « le germe de la sédition existe dans le cœur des peuples, non contre le Gouvernement, mais contre les nobles et grands propriétaires auxquels on reproche de faire des amas de grains » (4). Pour faire la part de la politisation prérévolutionnaire et de la question des subsistances proprement dite, nous excluons de cette étude les nombreuses émeutes de 1788. En revanche nous ferons commencer nos observations avec les crises aiguës de la décennie 1690. Nous avons retenu tous les troubles frumentaires comprenant à la fois attroupement et atteinte à l'ordre public, et exclu les simples « murmures » de protestation et les vols de grains (5) de nuit ; nous comptons une seule

(1) *Mouvements populaires et conscience sociale, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Actes du colloque de Paris, 24-26 mai 1984, présentés par Jean Nicolas, Paris 1985, p. 727.

(2) Louise A. TILLY, « la révolte frumentaire, forme de conflit politique en France », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1972, pp. 731-757 (cf. p. 753).

(3) A.D.I.V. C 1714 à 1717.

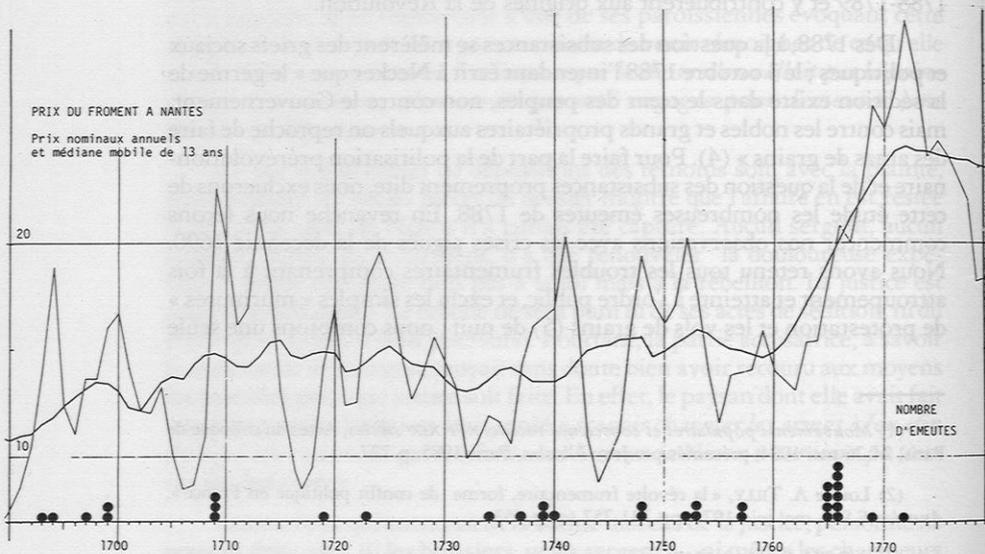
(4) A.D.I.V. C 1715.

(5) Nous ne comprenons pas dans cette étude les vols de grains dans des magasins, comme à Pontcroix en 1766 (A.D.I.V. C 1670, lettre du 9 avril) ; quant à l'émeute du 22/9/1768 à la foire de Coatsabiec à 1/2 lieue de Landivisiau, elle ne paraît pas due à un problème de subsistances (A.D.I.V. C 1713).

émeute dès lors qu'il y a unité de temps et de lieu. Ainsi entendu, nous avons recensé trente-quatre émeutes frumentaires de 1693 à 1787. Situons-les d'abord dans le temps et l'espace.

Dans la Bretagne des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, M. Alain Croix (6) connaît seulement vingt cas d'émeutes frumentaires, au surplus « bien bénignes », de 1566 à 1662, soit 0,21 par an. De 1693 à 1786, la fréquence est presque double, 0,37 par an. Bien sûr la comparaison est faussée par le fait que les sources du XVIII<sup>e</sup> siècle sont plus nombreuses, puisque l'on dispose alors, en plus des arrêts du Parlement, des archives de l'Intendance, mais il est très probable que notre recension non plus ne soit pas complète. Plus précisément, celle-ci indique 0,27 émeutes annuelles de 1693 à 1736, et 0,46 de 1737 à 1787. Quoique ces chiffres ne soient qu'indicatifs, le sens de l'évolution n'est guère douteux : non seulement les émeutes frumentaires ont été plus fréquentes au XVIII<sup>e</sup> qu'au siècle précédent, mais cette fréquence a continué à s'élever au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On ne sera pas étonné de voir ces émeutes coïncider pour l'essentiel avec les années de cherté des grains. (7)



(6) Alain CROIX, *La Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la vie, la mort, la foi*, Paris, 1981, pp. 406-413.

(7) Sur le mouvement des prix bretons, J. MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 485 sq.

De 1693 à 1725, lors de la phase trentenaire caractérisée par des crises très accentuées qui provoquèrent une tendance de hausse des prix nominaux, eurent lieu au moins neuf émeutes frumentaires. Elles se situent lors des années de maxima cycliques (en 1694, à l'été 1709, en 1719 (8)), ou au moins de prix élevés précédant un maximum (1693, 1697, 1699, 1723).

De 1726 à 1736, une série de bonnes récoltes maintint les grains à des prix bas, et cette décennie semble n'avoir vu qu'une seule émeute, en 1734, année où pourtant les prix étaient inférieurs à ceux de bien des années calmes, mais qui se situait, il est vrai, au sommet d'un petit cycle.

Au contraire, de 1737 à 1762, au cours d'une hausse généralisée relativement lente, éclatèrent onze émeutes. Déjà celles-ci paraissent plus fréquentes que dans l'intercycle des crises aiguës de la fin du règne de Louis XIV, alors que les prix nominaux n'étaient pas plus élevés. Si les récoltes bonnes ou moyennes y furent majoritaires, cette période vit aussi maintes mauvaises récoltes, et dix des onze émeutes de cette période se situent dans une année faisant suite à une récolte au-dessous de la moyenne (1737-1738-1739 et 1747) ou très mauvaise (1752, 1756). Au surplus, sept de ces émeutes se placent entre mai et le début de juillet, soit en période de soudure.

Enfin les quelques années de 1763 à 1772 virent une hausse accélérée des prix, dont la principale cause fut une série de mauvaises récoltes, et douze émeutes se situent là.

Si les émeutes de subsistance se situaient donc surtout en des années de cherté, les chertés les plus accentuées n'en déterminaient pas systématiquement. Dans la dernière période citée, les dix émeutes de 1765-1766 se situent toutes en fait dans l'année suivant la récolte de 1765, située dans la phase ascendante d'un cycle. Il est vrai qu'il s'agissait d'un cycle géant : dès 1766 les prix avaient atteint le niveau des maxima des plus graves des crises précédentes. Inversement il est des crises très sensibles qui semblent n'avoir donné lieu à aucune émeute : celles de 1713 et de 1741. Nous n'en connaissons qu'une en 1772 (9), alors qu'il s'agit d'un maximum cyclique extrêmement accentué. L'amplitude de hausse de ce cycle fut à Nantes (10) de 138 %, un peu moins que celle des cycles culminant en 1694 (171 %) et 1709 (155 %) ; mais cette crise fut particulièrement grave du fait qu'elle

(8) A Saint-Brieuc le maximum cyclique n'est pas en 1720 mais en 1719 (J. MEYER, *op. cit.*, p. 849).

(9) « Tranquillité générale » en octobre 1773 (A.D.I.V. C 1653).

(10) Prix et courbe des prix à Nantes : MOREAU, *Mercuriales de Nantes, Guérande et Vannes*, Maîtrise, Nantes, 1969.

dura sans discontinuer depuis 1766 et que les stocks s'épuisèrent. Les témoignages abondent de la misère (11) régnant en 1772. Lorsque les prix étaient excessivement élevés parce que les grains manquaient absolument, il n'en résultait pas d'émeutes, parce qu'elles auraient été vaines, et sans doute aussi parce que la population était si épuisée qu'elle n'avait plus assez de ressort pour réagir. La conséquence de cette époque de crise, ce ne furent pas les émeutes, mais un solde naturel de la population bretonne déficitaire de 1772 à 1775, en 1779-1780, 1782-1783 et 1786-1787 (12).

Dans le cadre des variations saisonnières, la moitié exactement des émeutes recensées éclatèrent au printemps ; en y ajoutant celles du début de juillet, ce sont 62 % des émeutes qui se situent pendant la délicate période de soudure. Voyons l'exemple des deux émeutes de marché à Nantes. Une émeute de marché (13) est dirigée contre les boulangers lorsque le pain est trop cher, ou contre les autorités dont on attend des mesures pour assurer l'approvisionnement. Ainsi à Nantes, les échevins fixaient le prix du pain en fonction des prix des grains selon une véritable échelle mobile (14), mais il restait aux boulangers à faire une requête pour que la hausse fût décidée, ce qu'ils font en mai 1699. La moyenne annuelle du prix du seigle a augmenté à Nantes de 1690 à 1699 de 221 %. A 15 livres le setier de grains, le pain de seigle devrait passer à 16 deniers la livre. Près de 300 personnes entreprennent d'enfoncer la porte de la mairie : « un des tumultueux est emprisonné » mais satisfaction est donnée à la « populace » car le bureau de la ville décide de taxer le pain de seigle à 14 deniers seulement. L'événement se reproduit à Nantes en 1748, autre année de maximum cyclique : la « populace » craignant une augmentation du prix du pain, se rassemble dans la cour de de l'Hôtel de Ville et poursuit deux jurés boulangers à coups de pierres. En 1699 l'émeute n'eut lieu que deux semaines avant le terme de la hausse (atteint au marché du 6 juin) mais il n'en alla pas de même en 1748 : après l'émeute, le 1<sup>er</sup> février, le prix du seigle augmenta encore de 30 % au cœur des deux mois suivants.

L'étude de la répartition dans l'espace nécessite d'abord des notions sur celle des prix. La région la moins chère était la Cornouaille. En 1733, année de bas prix, le setier de seigle (mesure de Paris) (15) valait de 9,5 à

(11) A.D.I.V. C 1720 sq.

(12) Henri SÉE, *Les classes rurales en Bretagne du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, p. 489. J.P. Goubert, *Malades et médecins en Bretagne (1770-1790)*, Paris, 1974, 508 p.

(13) L.A. TILLY, *op. cit.*, p. 731.

(14) A. CROIX, *op. cit.*, p. 388.

(15) H. SÉE, *op. cit.*, pp. 521-523 ; J. LETACONNOUX, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, 1909, pp. 355-357.

10,5 livres à la limite orientale de la province, surtout dans l'évêché de Rennes, et dans la majeure partie de la moitié nord, de Matignon à Landerneau et Carhaix ; et seulement 8 à 9 livres dans la moitié sud, de Pontchâteau à Châteaulin. Les prix étaient moins élevés sur la côte sud que sur la côte nord ; ici, le froment était un peu moins cher à Saint-Brieuc qu'à Saint-Malo. Les grains étaient souvent plus chers dans les pays ruraux de l'intérieur ; une dorsale méridienne de cherté traversait l'intérieur de la Haute-Bretagne de Montauban à Plélan (sommet absolu à 15 livres le setier de seigle), Redon et Blain : terroirs peu fertiles, faiblement peuplés, peu urbanisés. Néanmoins le marché céréaliier breton était en procès d'intégration. Le prix du froment, par excellence céréale d'exportation, était sensiblement le même à Saint-Malo et Nantes, les deux plus grands ports. En 1733, les prix du seigle sur 75 marchés varient certes de 1 à 3 (minimum à Quimper, maximum à Plélan), mais, statistiquement, leur dispersion n'est pas très grande.

Prix du seigle (livres/setier de Paris)

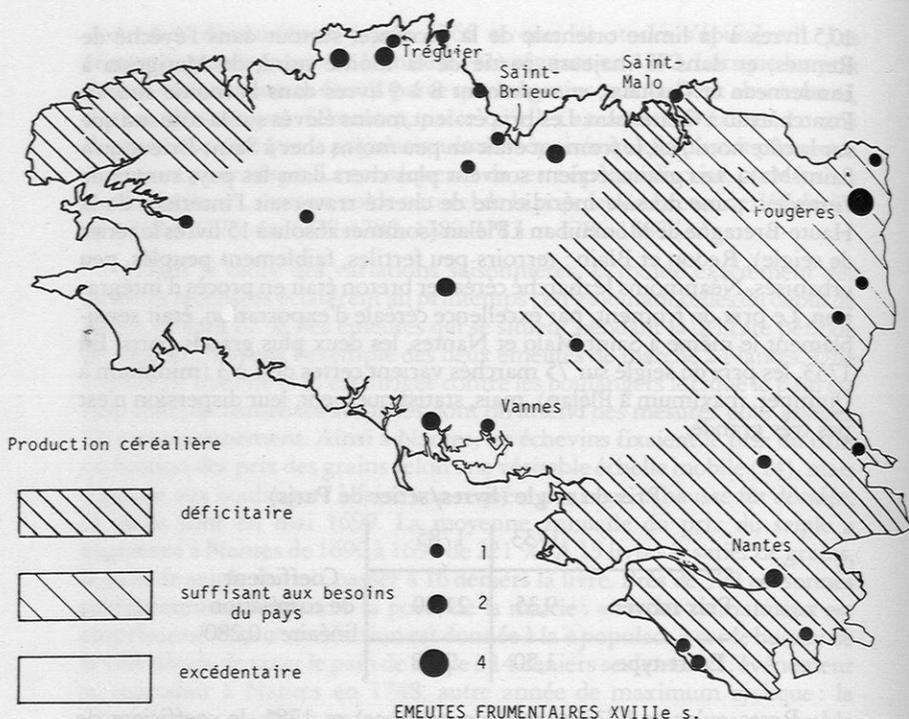
	1733	1785	
Prix moyen	9,35	21,80	Coefficient de corrélation linéaire : 0,280
Ecart-type	1,50	2,78	

Reste qu'entre 1733 (année de prix bas) et 1785, le coefficient de corrélation linéaire, très loin de l'unité, montre que les variations étaient très dissemblables d'un marché à l'autre. Des flambées de hausse, dépendant d'aléas locaux, ont dû contribuer à provoquer des troubles en certains endroits et pas en d'autres. Ces aléas, nous ne les connaissons guère, et c'est la répartition de l'ensemble des émeutes qui peut devenir significative.

Or nous ne connaissons aucune émeute ni sur la dorsale chère mais peu peuplée Montauban-Blain, ni dans les pays de prix minima comme la Cornouaille. Nous n'en connaissons aucune non plus dans le Léon, un des trois évêchés qui devaient faire face en permanence à un déficit céréaliier (16) et où la forte densité de population (17), souvent supérieure à 75 et 100 habitants au km<sup>2</sup>, aurait pu faire naître des tensions. Mais ce déficit était facilement comblé par le commerce maritime, et en 1733 les prix du Léon n'étaient pas supérieurs à ceux du reste de la côte Nord. Si le Léon n'a pas connu d'émeute, c'est sans doute précisément à cause de son déficit céréaliier qui l'empêchait d'être un pays exportateur.

(16) Vers 1698, d'après Béchameil de Nointel (J. MEYER, *La noblesse...*, op. cit., p. 500).

(17) A. CROIX, *Les Bretons et Dieu. Atlas d'histoire religieuse*, Rennes, 1986, carte n° 4.



Au Léon s'oppose certes l'évêché de Nantes, qui fut le théâtre d'émeutes assez nombreuses, au moins sept, et dont la production de grains ne couvrait ordinairement que le quart de la consommation. Le phénomène émeutier y est néanmoins relié aux exportations de grains par l'intendant Béchameil de Nointel : venant d'évoquer l'émeute de Bourgneuf, il ajoute qu'« il est vray que comme le comté nantais ne produit pas assés de grains pour sa provision et que tous ceux qu'on fait remonter par la rivière de Loire se chargent à Nantes, les peuples de ce canton la ont peine a s'empescher de marquer l'inquiétude et l'aprehension ou ils sont d'en manquer » (18).

Nous connaissons sept émeutes au sud d'une ligne Châteaulin-Ploërmel, c'est-à-dire dans les pays jouissant de prix modérés grâce à de très

(18) Archives Nationales G<sup>1</sup> 1630/166.

forts excédents céréaliers, mais où le commerce d'exportation était le plus actif. Douze sur les plateaux septentrionaux, de Lannion à Saint-Malo, c'est-à-dire dans cette région de prix un peu plus élevés, où la population était la plus dense de la province (plus de 75 ou même 100 habitants au km<sup>2</sup>) et où néanmoins la production d'excédents permettait un trafic d'exportation. Sept enfin dans la partie orientale de l'évêché de Rennes, où les prix atteignaient le même niveau modérément élevé (setier de seigle de 9,5 à 10,5 l. en 1733) et dont les excédents pouvaient alimenter encore un trafic d'exportation. Au surplus, dix-sept émeutes ont eu lieu dans des ports (19) et huit près de la frontière terrestre orientale : les trois quarts des émeutes se situèrent tout près d'une limite de la province, en des lieux donc où les grains quittaient celle-ci. L'émeute n'était pas provoquée tant par la pénurie des grains que par le spectacle de leur départ.

Ainsi la répartition géographique confirme que le phénomène émeutier était bien lié à la cherté, et qu'il cessait là où elle devenait maximale.

Autant qu'à la cherté, l'émeute était liée au transport et à l'exportation des grains. Cette répartition géographique correspond tout à fait à la forme la plus fréquente des troubles frumentaires, dont les émeutes de marché semblent ne pas constituer plus de 12 % et qui furent en tout cas très minoritaires. Le type le plus fréquent consistait à s'attrouper pour empêcher le départ ou le passage de chariots ou de barques chargés de grains, dans le but de réserver la production locale à la consommation locale, ce que L.A. Tilly appelle une « entrave ». Parfois des émeutiers s'exprimaient symboliquement en crevant des sacs, comme à Louvigné en 1757 et en la Chapelle-Glain en 1694 : dans ce dernier cas la femme qui les avait crevés affirma « qu'elle ne s'en repantoit pas pacc qu'on enlepvoit le bled hors du pays » (20). Bien sûr une entrave pouvait éclater sur un marché si bien que la distinction entre les deux types n'est pas toujours nette ; mais très souvent, les rapports des subdélégués ou des gens de justice mentionnent explicitement qu'il s'agissait de s'opposer à des « sorties de grains ».

Le risque d'émeute commençait donc lorsqu'en période de cherté, les marchands procédaient à des enlèvements de grains impressionnants parce que nombreux ou massifs. Ceci arrivait notamment lorsqu'une forte demande était exercée, soit ponctuellement sur un marché, soit de façon généralisée. Une forte demande pouvait être causée localement par des commandes militaires. Le 16 avril 1694, en la Chapelle-Glain, « un grand

(19) 15 si l'on exclut les deux émeutes de marché nantaises. Beaucoup d'émeutes ayant eu lieu dans des ports petits mais tout près d'une ville (le Légué près de Saint-Brieuc, Pontrot à la Roche-Derrien, Port-Launay près de Châteaulin), il serait peu pertinent d'affirmer qu'il s'agit d'entraves urbaines ou rurales, et de prétendre mesurer la proportion des unes et des autres.

(20) A.N. G<sup>1</sup> 1641/389 et 1641/476.

nombre de gens » arrêtent dix charrettes de grains qu'un marchand d'Ancenis vient de faire partir du prieuré situé au bourg et qu'il a vendus à un boulanger d'Ancenis pour le service de l'étape des soldats. En 1748 à la Roche-Derrien le « menu peuple » violente le courtier d'une marchande chargée de recevoir en magasin du froment destiné à la Marine à Brest ; de même en décembre 1752, année de mauvaise récolte et de maximum cyclique des prix, à Tréguier, la foule empêche les munitonnaires des vivres de la Marine de charger les grains achetés pour Brest.

Une forte demande se généralisait lorsque la Bretagne était moins éprouvée que d'autres provinces par une mauvaise récolte. Ce fut le cas à l'automne 1693, en 1709 à partir de l'été et en 1748. En 1709, après le « grand hiver », la récolte de céréales en Bretagne ne fut dans l'ensemble pas même « passable » (21), ce qui occasionna dès le mois d'août « bien de petits désordres... les jours de marché » (22). L'exportation de seigle breton à d'autres provinces occasionna au moins trois entraves de la mi-juillet au début de septembre. En revanche, il y eut « abondance de petits grains » (23), en particulier de blé noir, qui constituait la nourriture principale des classes pauvres, lesquelles ont dû se rassurer, car nous ne connaissons pas d'émeutes dans les mois suivants (24).

Une demande massive et généralisée fut exercée aussi par les marchands lorsque le commerce des grains fut complètement libéré. La liberté du commerce de province à province fut proclamée dans la déclaration du 25 mai 1763, et l'édit (25) de juillet 1764 permit l'exportation à l'étranger ; c'était le début des plus ambitieuses tentatives de réformes. En revanche dès 1770, avec Terray, un arrêt du conseil restaurait une réglementation (26) et

(21) A.D.L.A. B 10332.

(22) A.N. G<sup>7</sup> 1641/389.

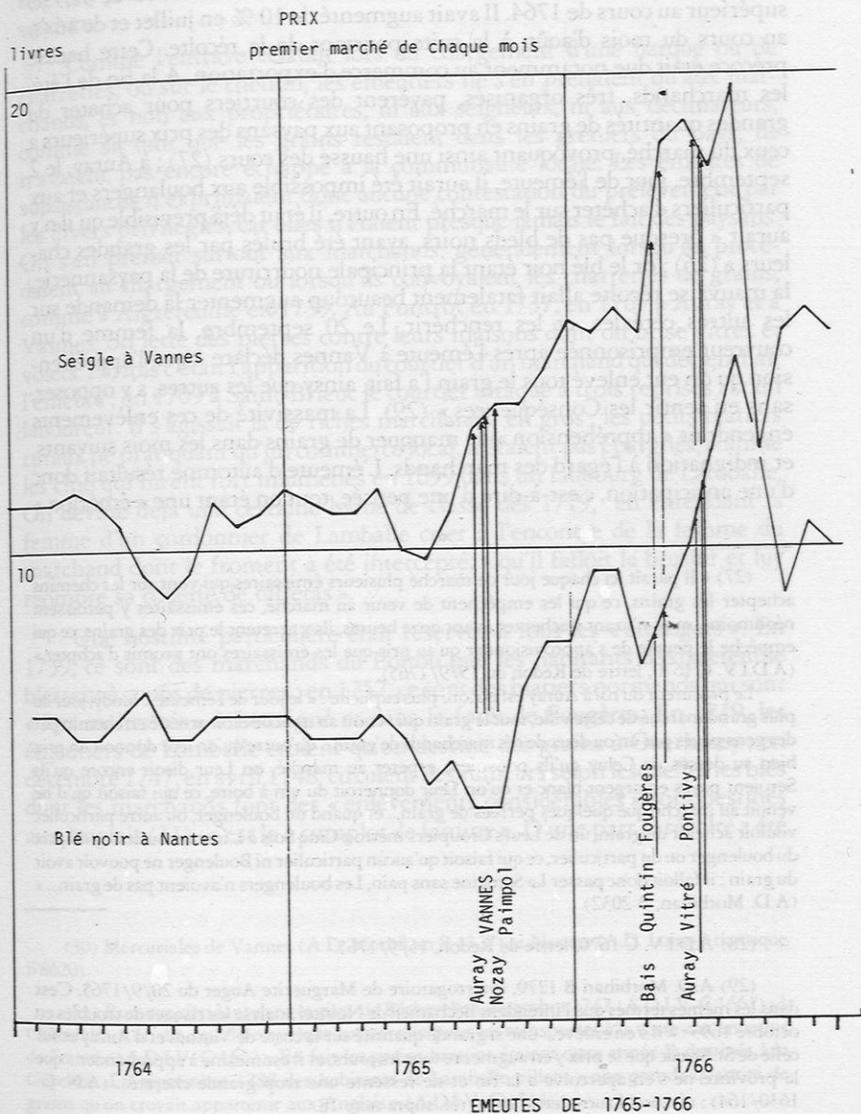
(23) Selon le recteur de Saint-Vincent-sur-Oust (cf. L. ROSENZWEIG et ESTIENNE, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Morbihan, Série E supplément (registres paroissiaux)*, Vannes, 1881-1888. Dans l'évêché de Quimper la récolte de fèves fut excellente (A.D.I.V. C 2580, lettre d'Audierne du 12/11/1709).

(24) Nous ne comptons comme émeutes en août-septembre 1709 ni les « plaintes du peuple » nantais, ni le désordre évité à Rennes par la promptitude des autorités, ni les « murmures » des habitants de Vannes (A.N. G<sup>7</sup> 1641/389 et 1641/476) ; ni, en janvier 1710, à la suite de la levée sur les paroisses bretonnes de 60 000 sacs de froment, seigle et orge, les réquisitions exécutées de force au détriment du fermier de la seigneurie du Faou et dans une maison noble en Riec, parce qu'elles furent décidées par des généraux de paroisse et exécutées devant notaire (A.D.I.V. C 2605).

(25) A.D.I.V. C 1670.

(26) J. LETACONNOUX, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, 1909, p. 186 et p. 72.

le renvoi de Turgo en 1776 sonnait le glas des réformes. Les onze émeutes bretonnes de 1765-1769, presque le tiers du total, se situent donc pendant les quelques années de liberté totale.



La récolte de 1764 fut très bonne et la liberté du commerce ne provoqua pas de trouble cette année-là. En revanche, dix émeutes éclatèrent au cours de l'année-récolte 1765-1766. La récolte 1765 s'annonçait moyenne, elle dut être plus ou moins médiocre. Déjà, lors du premier marché de septembre, le prix du seigle était à Vannes en 1765 de 31,5 % supérieur au cours de 1764. Il avait augmenté de 10 % en juillet et de 16 % au cours du mois d'août, à la suite pourtant de la récolte. Cette hausse précoce était due notamment au commerce d'exportation. A la fin de l'été, les marchands, très organisés, payèrent des courtiers pour acheter de grandes quantités de grains en proposant aux paysans des prix supérieurs à ceux du marché, provoquant ainsi une hausse des cours (27) ; à Auray, le 2 septembre, jour de l'émeute, il aurait été impossible aux boulangers et aux particuliers d'acheter sur le marché. En outre, il était déjà prévisible qu'il n'y aurait « presque pas de bleds noirs, ayant été brûlés par les grandes chaleurs » (26) ; or le blé noir étant la principale nourriture de la paysannerie, la mauvaise récolte allait fatalement beaucoup augmenter la demande sur les autres céréales, et les renchérir. Le 20 septembre, la femme d'un couvreur emprisonnée après l'émeute à Vannes déclare « que l'appréhension qu'on eut enlevé tous le grain l'a fait, ainsi que les autres, s'y opposer, sans en sentir les Conséquences » (29). La massivité de ces enlèvements engendrait « appréhension » de manquer de grains dans les mois suivants, et indignation à l'égard des marchands. L'émeute d'automne résultait donc d'une anticipation, c'est-à-dire d'une pensée, tout en étant une « émotion »

(27) « Il paraît ici chaque jour de marché plusieurs émissaires qui vont sur les chemins acheter les grains, ce qui les empêchent de venir au marché, ces émissaires y paroissent néanmoins, mais n'ozant y acheter avant onze heures, ils y arretent le prix des grains, ce qui empêche le peuple de s'approvisionner qu'au pris que les émissaires ont promis d'achpter » (A.D.I.V. C 1670, lettre de Redon du 15/9/1765).

Le procureur du roi à Auray est encore plus explicite : « le jour de l'émeute... lundy, jour du plus grand marché de cette ville, tout le grain qui venoit au marché étoit arresté en chemin par des gens payés par un ou deux de ces marchands de grain... qu'oultre qu'on leur donnoit un prix bien au dessus de Celuy qu'ils pouvoient esperer au marché, on Leur disoit encore qu'ils Seroient payés en argent blanc et qu'on Leur donneroit du vin à boire, ce qui faisoit qu'il ne venoit au marché que quelques perrées de grain... et quand un boulenger, ou autre particulier vouloit acheter du grain, un de Leurs Croupiers mettoit Cinq Sols à L'instant au dessus du prix du boulenger ou du particulier, ce qui faisoit qu'aucun particulier ni Boulenger ne pouvoit avoir du grain ; il falloit donc passer La Semaine sans pain, Les boulangers n'avoient pas de grain... » (A.D. Morbihan, B 2032).

(28) A.D.I.V. C 1670, lettre de Redon, 15/9/1765.

(29) A.D. Morbihan B 1270, interrogatoire de Marguerite Auger du 20/9/1765. C'est dans les mêmes termes que l'intendant Béchameil de Nointel analyse les risques de troubles en octobre 1693 : « il s'en enlève... une si grande quantité sur la coste de Vannes et d'Auray et sur celle de St Brieuc que le prix y en augmente tous les jours, et il est mesme à apprehander... que la province ne s'en aperçoive à la fin et ne ressentie une trop grande chereté... (A.N. G 1630/164) ; cf. aussi l'autre lettre citée, réf. supra note 18.

au sens psychologique du terme, un état affectif. Cette appréhension populaire était tout à fait fondée. De septembre 1765 à juin 1766, le seigle allait monter à Vannes encore de 52 % et le blé noir, à Nantes, de 122 % (211 % de septembre à août) (30). Les six émeutes du printemps 1766 ne relèvent plus de l'anticipation mais de la cherté immédiate en période de soudure.

Comme l'entrave éclatait lors du chargement d'une barque ou de charrettes, ou sur le chemin, les émeutiers ne s'en prenaient qu'aux marchands, et non aux propriétaires, ni aux seigneurs, ni aux décimateurs, comme si, tant que les grains restaient dans les greniers du pays, ils n'avaient pas encore échappé à la communauté locale. Les émeutes de subsistances n'exprimaient donc aucune contestation du prélèvement par les divers privilégiés, car elles n'étaient presque jamais le fait des paysans. On s'en prenait surtout aux marchands, généralement lorsqu'ils procédaient au chargement ou lorsqu'ils convoyaient les charrettes de grains, comme à Aigrefeuille en 1739. Au Pontrot en 1737, en 1765 à Auray et à Vannes, on jette des pierres contre leurs maisons dont on brise vitres et volets. Parfois c'était l'apparition du courtier d'un marchand qui déclenchait l'émeute ; en 1709 à Saint-Brieuc le courtier attaqué à trois reprises est un laboureur. Il s'agissait là de riches marchands en gros ; les petits blatiers ruraux ne pratiquant qu'un commerce local, n'étaient pas épargnés, comme les cinq qui furent fort malmenés en 1699 dans un faubourg de Lamballe. On devine déjà une certaine haine de classe dès 1719, en entendant la femme d'un cordonnier de Lamballe crier à l'encontre de la femme du marchand dont le froment a été intercepté, « qu'il falloit la brusler et luy reompre sa coueffe de taffetas ».

Une hostilité particulière était réservée à tous les « étrangers ». En 1739, ce sont des marchands du Poitou que les habitants d'Aigrefeuille blessent à coups de pierres ; en 1757, ce sont des blatiers normands qui sont « fort maltraités » à Louvigné et dans la forêt de Fougères. En 1719, les émeutiers de Lamballe croient qu'on destine des grains à Guernesey ; en décembre 1747, en avril 1748, circulent des rumeurs selon lesquelles les blés dont les marchands font des « enlèvements considérables » sont destinés aux Anglais (31) : c'est le « complot de famine ». D'une part la récolte a été

---

(30) Mercuriales de Vannes (A.D. Morbihan B 1367) et Nantes (A.D. Loire-Atlantique B 8620).

(31) Rumeur circulant dans le pays de Bécherel en décembre 1747 (A.D.I.V. C 1661) ; à Châteaulin, « on dit... qu'il y a quelque souterrain pour les transporter à la coste aux ennemis de l'estat » (A.D.I.V. C 1662). En fait les grains bretons étaient cette année-là destinés à la Guyenne. En septembre 1788 des habitants de Lamballe pillent « une grande quantité de grains qu'on croyait appartenir aux Anglais » (A.D.I.V. C 1714).

assez mauvaise, les blés noirs en particulier ont « beaucoup souffert des grandes pluies du mois de septembre », si bien que 1748 est une année de maximum cyclique, d'autre part la guerre de Succession d'Autriche n'est pas terminée. « L'entendu dire » était probablement déterminant dans la fermentation collective conduisant à l'émeute.

En revanche, et quoiqu'en ce même automne 1747 soit dénoncé un agitateur (32), d'ailleurs peu suivi, les sources ne mentionnent guère d'indices suggérant que les émeutiers ne soient pas autonomes mais poussés par des notables. La vague de séditions de l'année-récolte 1765-1766 se situe au plus fort de l'« affaire de Bretagne » puisque la grande majorité des conseillers au Parlement, vivement tancés par le roi, venaient de démissionner le 22 mai 1765, mais rien, à part cette coïncidence, n'indique que les émeutes frumentaires qui suivirent fussent fomentées par les opposants du Parlement ou des États. Aussi bien les Parlementaires, comme les autres grands propriétaires, tiraient intérêt des exportations et du régime de liberté, dont l'édit avait été approuvé par le Parlement dès juillet 1764.

Avec les marchands avaient souvent partie liée des paysans aisés, notamment pour transporter les grains, car les charretiers spécialisés étaient rares en Bretagne. En 1694, le marchand d'Ancenis arrêté en la Chapelle-Glain avait passé un marché avec un « laboureur à bœufs » qui en avait engagé cinq autres de sa paroisse pour effectuer le charroi ; ces « laboureurs à bœufs » étaient aisés puisqu'ils disposaient d'un train d'attelage. Les séditieux de la Chapelle-Glain les laissèrent repartir avec leurs charrettes vides. En 1719 le froment emmené de force à Lamballe était convoyé par le paysan qui l'avait vendu ; c'était le fermier d'une métairie noble, et en vendant deux charretées de froment au mois de mai d'une année chère, il avait bien profité lui aussi du commerce des grains. Cela n'allait pas sans risques, les transporteurs étant évidemment les plus exposés : en 1737 au Pontrot les charretiers furent maltraités et le pilote de la barque menacé ; le 31 décembre 1753 à Lannion, le capitaine de la barque est « assailli » avec le neveu du marchand.

En revanche les autorités n'étaient pas visées et c'est parce qu'il a accompagné le marchand sur le quai qu'un subdélégué est « maltraité » à Lannion en novembre 1753.

C'est dans les métiers qui faisaient qu'on était acquéreur de grains que se recrutaient les émeutiers, avec des variantes selon les lieux. Il y eut

(32) Un marchand de Dinan écrit qu'« il n'y a en cecy qu'esprit de jalousie... Mr Courant qui fait icy les fonctions de Medecin va émouvoir la populace et leur insinuer qu'il faut assassiner ceux qui acheteront des grains ; avec un pareil homme on ne peut vivre en seureté... encore aujourd'huy en place publique il le disoit hautement » (lettre de M. le Chevalier le jeune du 13/11/1747). Mais il n'y eut pas d'émeutes à Dinan, et l'agitation à Bécherel ne semble pas être allée jusqu'à l'émeute (A.D.I.V. C 1661).

incontestablement des entraves rurales. En 1694, les laboureurs-charretiers reconnaissent parmi les émeutiers quelques habitants de la Chapelle-Glain (le plus connu est un métayer) et de paroisses voisines (33), probablement de petits paysans ou des journaliers, mais les plus nombreux leur étaient inconnus et étaient armés de « haches et autres instruments servans à faire des sabotz », plusieurs parlant explicitement de « boistiers » et de « sabotiers ». Cette émeute semble donc le fait de paysans pauvres et des travailleurs misérables de la forêt. De même dans la forêt de Fougères en 1757 ce sont des « bucherons » et « autres ouvriers » qui ont « maltrahé » cinq marchands normands. La forêt a toujours été l'un des milieux ruraux ressentis comme dangereux.

Dans les villes, c'était surtout le peuple pauvre des artisans qui s'ameutait. En 1709 à Saint-Brieuc, « toute la populace du quartier Saint-Michel » s'attroupe, et le courtier cite, parmi ceux qui l'ont poursuivi ou menacé, un tonnelier, un savetier, un fendeur de bois et même un meunier. En 1719, les deux charrettes sont arrêtées dans une paroisse rurale voisine de Lamballe, près d'une métairie, par deux charpentiers et deux maçons qui y sont à travailler, et qui alertent « le menu peuple » de Lamballe, parmi lequel le plus en vue est un serrurier. A Vannes en 1765 les accusés sont un drapier, un maître tailleur d'habits et la femme d'un tailleur, un tisserand, un garçon cordonnier, un mercier, deux garçons cloutiers, trois couvreurs (34), le beau-fils d'un aubergiste, la femme d'un tourneur, une lingère mariée à un soldat, la femme d'un marin (l'une des principales figures de l'émeute), la veuve d'un peigneur, une fille blanchisseuse, le fils d'une porteuse d'eau, tous pauvres ou très pauvres. Le personnage considéré comme le principal meneur, d'ailleurs contumace, est un des garçons cloutiers. Parfois participent en bonne place à la sédition des travailleurs pouvant avoir des motivations professionnelles : à Vannes, un perruquier (35) est accusé d'avoir été à la tête d'une partie des mutins ; en 1739 à Port-Launay, le fournier et sa femme étaient parmi les principaux « auteurs de la sédition ». Les émeutiers de Port-Launay sont décrits comme une

(33) Saint-Sulpice-des-Landes et Challain-la-Potherie, notamment du village de Chanveau, qui est situé près d'une forêt.

(34) Sebastien Auger, maitre couvreur, 56 ans en 1765, payant 2 livres 10 sols de capitation en 1753 ; Jean Surzur, peigneur dont la veuve est inculpée en 1765, ne payait qu'une livre de capitation ; le cloutier « meneur », Olivier Prodo, était peut-être parent de François Prodo, tourneur payant 1 livre 10 sols de capitation en 1753 (Archives Départementales de Loire-Atlantique, B 3664, rôle de Vannes, pp. 91-93-94).

(35) Les perruquiers avaient un minimum d'aisance. En 1789 leur situation par rapport au problème des subsistances avait évolué : maint cahiers de doléances protestent contre le nombre croissant des amidonneries qui fabriquaient la poudre employée pour les perruques.

« troupe de canaille qui entre tous n'ont pas la valeur de dix pistoles... un ramassi de Gens qui n'ont rien à perdre, a la Teste desquels il y a un Certain ouvrier, un espece de Bourgeois ruiné... » (36), ce fournier précisément.

Les soldats ne donnaient pas l'exemple de l'ordre : en 1740 à Macheoul, ce sont deux dragons « fort pris de vin » et encouragés par des passants qui font décharger les charrettes et donnent des coups de bâton au marchand.

Les attroupements étaient souvent mixtes ; les femmes étaient même majoritaires à Macheoul, et en 1739 à Port-Launay. Elles seules jettent des pierres en 1709 à Saint-Brieuc ; seules des femmes sont attroupées en 1765 à Auray, en 1766 à Auray et Quintin. En 1693 c'est une femme qui excite la « clameur publique ». Elles portaient des pierres dans leur tablier et n'étaient pas les dernières à en lancer.

Si les pierres étaient le plus souvent utilisées, les émeutiers étaient souvent armés de bâtons, parfois d'outils (haches en 1694, fourches et tranches en janvier 1754) ; cela suffit pour blesser un cavalier de maréchaussée à Lannion le 4 janvier 1754, et un autre « grièvement » en 1766 à Quintin. Dans l'ensemble les affrontements étaient rares car les blatiers attaqués s'enfuyaient, et la maréchaussée, dont les effectifs étaient très réduits, étaient généralement absente. Aussi les émeutes excédaient-elles rarement une ou quelques heures. Les véritables armes étaient rares (un sabre en 1737) ; en 1739 à Aigrefeuille c'est le garde forestier du seigneur qui seul a un fusil et en blesse un marchand poitevin. Les séditieux n'eurent des armes à feu, fusils et pistolets, que lors de seulement deux entraves, en 1694 et en 1719. En informant le contrôleur général en 1694 l'intendant précise que les « séditieux » se sont dit préférer « être pendus que de mourir de faim » comme si c'était l'indice d'une inquiétante détermination.

Le nombre des participants était très variable : une trentaine en 1737, en 1739 à Aigrefeuille, en 1754 à Lannion ; en 1709 le laboureur-courtier est attaqué par plus de trente femmes à Saint-Brieuc, puis par cinquante autres au port du Légué. En 1694, ils disent être une « bande » de quatre-vingt. Cent habitants de Lannion s'attroupent en mai 1753, et à Nozai en septembre 1765 ils sont deux cents pour s'opposer à l'enlèvement de quatre charrettes. Une des émeutes ayant pris les plus grandes proportions est celle du printemps 1719 : les troubles ont duré une huitaine de jours, les habitants de Lamballe qui sont allés au-devant des deux charrettes étaient deux ou trois cents, et ils étaient armés.

Concrètement ces entraves restaient vaines, car les grains dont s'étaient emparés les émeutiers finissaient toujours par leur échapper. En

---

(36) A.D. Finistère B 866.

1694, les grains des six charrettes de la Chapelle-Blain furent finalement enlevés par le grand prévôt et vendus par le marchand. En 1719 les deux charretées de froment furent rendues au marchand au bout d'une semaine « sans qu'il y ayt esté touché ». En juin 1739 à Port-Launay une escorte de maréchaussées permit le départ de la barque, qui ne fut retardé que deux ou trois semaines. Grâce à leur ténacité de novembre 1753 à janvier 1754, et au prix d'une violence particulière le 4 janvier, les émeutiers de Lannion réussirent à empêcher l'embarquement d'une grande quantité de froment (980 boisseaux) mais le blé, abandonné « à la mercy du public », se serait gâté, et fut « brûlé publiquement » (37).

D'où l'apparition, en Bretagne plus tard (38) semble-t-il que dans le reste du royaume, d'une nouvelle forme d'action, la taxation populaire : au cours d'une entrave, la foule vendait des grains à un prix qu'elle fixait, inférieur à celui du marché, mais qu'elle considérait comme juste. Déjà le 4 janvier 1754 à Lannion, les marchands furent « forcés par plusieurs Révoltés de leur donner du bled... à la mesure qu'ils voulurent », mais cette phrase est bien ambiguë. C'est la révolte de Vannes, pendant cinq jours de septembre 1765, qui constitue un exemple clair de taxation populaire en Bretagne. Nous avons vu dans quelle conjoncture elle a éclaté : hausse cyclique forte et hausse saisonnière précoce. Le lundi 9, jour de foire, des femmes se rendent à un grenier où du seigle a été porté avant onze heures, l'heure jusqu'à laquelle dans la réglementation bretonne traditionnelle les achats étaient interdits aux marchands et réservés aux consommateurs ; le soir, la rumeur, d'ailleurs fautive, que des grains devaient être embarqués, suffit pour qu'une centaine de personnes se rendent en tumulte sur le port. Les soirs du 10 et 11, la foule attroupée lance des pierres sur les maisons de plusieurs marchands. Le paroxysme est atteint le 13. Dès le petit matin, il suffit du cri qu'on embarque des grains pour qu'on s'attroupe sur le port. Pendant toute la matinée, divers attroupements se forment dans le quartier Saint-Patern ; on lapide encore des maisons de marchands, mais ailleurs on intercepte des charrettes amenant en ville des grains appartenant à des particuliers : une charrette de froment appartenant à un noble, deux de seigle provenant des rentes du chapitre, puis une dernière transportant le produit des dîmes. Considérant que ces grains seront vendus aux marchands, la foule les conduit à l'Hôtel de Ville ; là, il est vite décidé de vendre le seigle 9 livres la perrée, soit un quart au-dessous du prix du dernier marché. Les grains sont rapidement vendus et assez exactement payés. Presqu'en même temps, un des marchands dont la maison a été envahie se voit demander du seigle à

(37) A.D.I.V. C 1713.

(38) Selon L.A. TILLY, la taxation populaire apparut en France dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (un premier cas à Caen en 1631 ; *op. cit.*, p. 732 et 750).

9 livres, « la police venant de se faire à ce prix à l'hôtel de ville » : le peuple considère donc qu'il y a été procédé à un acte d'administration normal. A partir de midi, tous les marchands blatiers ont été forcés d'ouvrir leur grenier et vendent du seigle à 9 livres ; la vente dure tout l'après-midi (39). L'ordre n'est vraiment rétabli que la semaine suivante par l'arrivée de deux compagnies de grenadiers du régiment de Bretagne ; « si les troupes par-taient... l'émeute recommencerait », écrit-on encore le 19 octobre à l'intendant.

Les troubles de Vannes ont donc commencé par une petite émeute de marché le premier jour, et ont culminé en une entrave généralisée et en taxation populaire. Peut-être celle-ci n'a-t-elle pas été entièrement spontanée : le soir du 10 un témoin a vu des artisans rassemblés semblant se concerter. Le 13, au moment où commençait la taxation populaire à l'Hôtel de Ville, deux artisans se rendirent chez l'horloger chargé de l'entretien de l'horloge dans le but de battre le tocsin, mais sans y réussir ; cela n'a pas empêché les nouvelles de circuler très vite.

Remarquons que malgré l'ampleur de la « révolte » de Vannes, il semble n'y avoir eu aucune liaison entre les quatre entraves bretonnes de septembre 1765.

Finissons-en, avec les conséquences pénales des émeutes de subsistance. Les autorités municipales des grandes villes ne se sont pas départies de la mansuétude prudente qui était déjà la leur au XVII<sup>e</sup> siècle ; à Saint-Malo en 1734, elles font arrêter les plus « séditeux » mais l'émeute durant depuis deux jours, choisissent de donner satisfaction aux émeutiers par la publication d'une ordonnance de police suspendant la sortie des grains.

Si certaines affaires en restèrent là, d'autres eurent des suites judiciaires. Jusqu'en 1738, ce furent les juridictions criminelles ordinaires, notamment les hautes justices seigneuriales, qui eurent la connaissance des émeutes populaires. Or, l'instruction des affaires de la Chapelle-Glain en 1694 par le sénéchal d'Ancenis, et de celles de Lamballe en 1699 et 1719 par la juridiction du duché de Penthièvre, ne semblent pas avoir été suivies de condamnations ; du moins n'y a-t-il pas de sentence dans les dossiers qui nous restent.

Mais en novembre 1737, l'intendant fut commis pour juger les émeutiers du Pontrot ; il prononça, pour l'exemple, un jugement sévère qui fut imprimé : une pendaison, six bannissements, cinq condamnations au carcan, onze amendes. En revanche, le 17 mai 1739, un arrêt du conseil d'état attribua la connaissance des émeutes frumentaires aux prévôts des

---

(39) A.D. Morbihan B 1270.

maréchaux (40). Deux jugements prévôtaux bretons suivent peu après : les accusés de l'émeute de juin 1739 à Port-Launay furent renvoyés hors d'accusation ou hors de procès à Quimper en 1740 ; au contraire, le jugement de l'affaire de Machecoul de 1740 condamnait deux dragons aux galères et bannissait quatre femmes et un homme. La sévérité alternait donc avec l'indulgence. Les émeutes étaient l'expression politique de la demande céréalière locale, expression à laquelle l'indulgence de certaines juridictions reconnaissait une certaine légitimité. Les hésitations pénales révèlent aussi l'embarras des juges locaux à attribuer une priorité entre la demande du pays et le commerce à grande distance.

La connaissance des troubles frumentaires fut donnée finalement aux juges royaux. Dès 1755, l'émeute de Lannion fut jugée par la « juridiction royale de Tréguier au siège de Lannion », et l'édit de juillet 1764 qui permettait l'exportation des grains à l'étranger en confiait l'exécution aux juges royaux. C'est ainsi que la révolte de Vannes fut jugée par le Présidial de cette ville en 1766. Ces deux jugements ont plusieurs caractères communs. Une sévérité certaine : condamnations aux galères (une en 1755, deux en 1766), au fouet et au carcan (trois en 1755, huit en 1766) ; mais relative néanmoins, car des pendaisons ne furent prononcées qu'à l'encontre des contumaces (six et une respectivement). Enfin les deux sentences furent légèrement atténuées par le Parlement.

La répression des émeutes de subsistances s'est donc aggravée, de par la volonté apparemment des autorités royales ; les étapes de cette aggravation, 1737, puis les décennies 1750-1760, correspondant à l'augmentation de la fréquence des émeutes. Émeutes fréquentes, répression royale, le pacte paternel qui unissait le souverain à ses sujets commençait déjà à se déchirer (41).

### Conclusion

Les émeutes de subsistances étaient liées aux chertés, en particulier aux hausses accélérées, mais ce n'était guère directement la famine qui les provoquait. En période de cherté, en vue d'une disette, le relais de l'imaginaire était déterminant : la peur de la famine était le moteur de l'action ; il suffisait du spectacle d'un embarquement ou d'un transport de grains pour déclencher celle-ci. Le cas de la Bretagne, province exportatrice par excellence, confirme que l'accroissement de la fréquence des émeutes fut causée en partie par l'augmentation de la circulation des céréales. Celle-ci était due

(40) A.D.I.V. C 1649.

(41) Steven S. KAPLAN, *Le complot de famine ; Histoire d'une rumeur au XVIII<sup>e</sup> siècle*, E.H.E.S.S., Cahier des Annales n° 39, 1982, 78 p.

à la formation progressive d'un marché régional et national, que l'état encourageait dès 1709, et à l'abandon, prudent, de la politique économique paternaliste traditionnelle.

Ces émeutes de subsistances en Bretagne sont toujours restées isolées, même en 1765-1766 alors qu'elles furent nombreuses ; ce n'est qu'en 1788 qu'elles semblent se renforcer l'une l'autre. Quoique discontinuée, leur succession au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle amena les couches populaires les plus pauvres des campagnes et des villes à une certaine radicalisation. Celles-ci osèrent troubler l'ordre public selon une fréquence croissante ; puis elles recoururent à un type d'action nouveau, la taxation populaire ; enfin en 1788, elles mirent en cause, non plus seulement les marchands, mais aussi les grands propriétaires amassant des grains. Les émeutes de subsistances semblent donc révéler, au sein des trois ou quatre générations de la fin du règne de Louis XIV et sous Louis XV, une évolution des attitudes politiques, lente mais cohérente, qui préparait, dans le long terme, les événements de 1789.

M. NASSIET

### Tableau des émeutes frumentaires en Bretagne

- 1693, fin octobre-début nov., Bourgneuf : « clameur publique sur des bateliers » qui chargent des grains. L'intendant fait instruire le procès d'une femme. AN G<sup>7</sup> 1630/166
- 1694, avril : « en divers endroits... émotions populaires » Boislille t.I n° 1314
- La Chapelle-Glain, 16 avril : six charrettes arrêtées par une troupe qui stocke les grains au moulin. 27/4 : les séditieux empêchent le sénéchal d'Ancenis de faire enlever les grains. ADLA B 10332
- 1697, début juillet, Fougères : perturbation du commerce des grains ; insultes envers les juges Tigier n° 3141
- 1699, 21 mai, Nantes : émeute à l'Hôtel de Ville ; « un des tumultueux » est emprisonné AM Nantes BB 63, 27 mai
- 28 avril, Lamballe : « émotion populaire » : « tous les manants » de la rue de Mouexigné attaquent cinq blatiers sortant de la ville ADCdN B 591
- 1709, 12 juillet, Saint-Brieuc : un courtier allant mesurer des froments achetés par un marchand, est attaqué à coups de pierre par plus de trente femmes ; puis, au port du Légué, par plus de 50 femmes.
- Quelques jours plus tard, à Pontrieux, il est encore « attaqué par la populace » AN G<sup>7</sup> 1641/337
- Début septembre, Fougères et alentours : attaque des personnes transportant ou vendant des grains Tigier n° 3146

1719, 28 mai et jours suivants, Lamballe : le « menu peuple » s'attroupe et « court jour et nuit » pour obliger à venir au marché ceux qui font commerce de grains ; 1/6 : 2 charrettes de froment sont arrêtées en Andel et conduites de force à Lamballe ; 5/6 : une douzaine de femmes poursuivent la femme du marchand qui a acheté ces grains ADcN B 610  
Tigier n° 3385 ; Fréville t. I, p. 258

1723, 20 février, Carhaix : « soulèvement populaire » contre les commissaires de police au marché Tigier n° 2805

1734, 10-11 août, Saint-Malo : grave « émotion populaire » provoquée par l'embarquement d'une quantité considérable de grains pour l'étranger ; emprisonnement des plus séditieux ADIV C 25 lettre du 20 août

1737, 9 octobre, la Roche-Derrien, au Pontrot (rivière de Tréguier) : plusieurs dizaines d'habitants s'opposent au chargement d'une barque, pillent le grain ADIV C 1649 & C 1713

1739, 31 mai-1<sup>er</sup> juin, Aigrefeuille (sud Nantes) : pierres lancées à des marchands du Poitou ; le lendemain, altercation : le garde-forestier du seigneur blesse un marchand d'un coup de fusil ADIV C 1713

Juin, deux semaines jusqu'au 23, Saint-Ségal, au Port-Launay (port de Châteaulin) : les habitants s'opposent à un chargement de grains ADIV C 1713 ; AD Finistère B 866

1740, 15 juin, Machecoul : lors du chargement de plusieurs charrettes de grains destinés à Nantes, deux dragons forcent les charretiers à décharger ; la populace jette des pierres au marchand AVID C 1713

1748, 1<sup>er</sup> février, Nantes : la populace insulte deux jurés boulangers et les poursuit à coups de pierres ADIV C 1662 lettre du 15 février

1748, 19 avril, la Roche-Derrien : attroupements et violences du menu peuple contre le courtier de la marchande de Saint-Brieuc qui reçoit du froment pour la Marine à Brest ADIV C 1662 lettre du 30 avril

1752, décembre, Tréguier : la foule empêche les munitionnaires des vivres de la marine de charger les grains achetés pour Brest ADIV C 1649 & 1663

1753, 10 mai, Lannion (év. Tréguier) : plus de 100 personnes jettent des pierres à un négociant de Paimpol venu mesurer les grains qu'il a achetés ADIV C 1663

1753, Lannion, novembre : la populace s'oppose au chargement de ces grains dans une barque ; elle maltraite le subdélégué.

1754, 31 décembre et 4 janvier : deux tentatives de chargement : à chaque fois le peuple met les chargeurs en fuite. Sentence de la juridiction royale de Tréguier à Lannion du 19 novembre 1755, sentence du Parlement le 26 janvier 1756 ADIV C 1713

1757, juin, Louvigné : des blatiers normands sont maltraités, leurs sacs percés ADIV C 1666  
lettres des

6 juillet, forêt de Fougères : des bucherons et « autres ouvriers » « maltraitent » cinq marchands normands venus acheter des grains 23 juin & 6 août

1765, 9 au 13 septembre, Vannes : « révolte ouverte ». ADIV C 1670, lettre du 17 septembre  
ADM B 1270-1272

1765, 16 septembre, Nozay : dans la nuit, plus de 200 personnes s'opposent à l'enlèvement de quatre charrettes de grains ADIV C 1670

lettre du 17 septembre

28 septembre, Paimpol : la populace s'oppose à un embarquement de grains ; envoi d'un bataillon de grenadiers du régiment de Vichy ADIV C 1670 lettre du 2 octobre

1766, 15 avril, Quintin : au marché, des femmes entreprennent « d'arrêter » des blés achetés par des étrangers avant l'heure ordinaire. Attroupement. Plusieurs arrestations ADIV C 1670 lettres des 19 & 25 avril

1766, avril, Bais (N-O de la Guerche) : les habitants agressent un boulanger et des charretiers transportant du blé. Plusieurs arrestations Tigier n° 2614-2617

26 avril, Fougères : « sédition » du peuple des faubourgs contre « la sortie des grains ; 11 arrestations ». Le blé est enlevé ADIV C 1670

8 juin, Auray : à l'entrée de la ville, une troupe de femmes maltraite à coups de pierres les marchands sortant avec du mil ; 11 femmes arrêtées par la maréchaussée

ADIV C 1670  
lettre du 9 juin

1766, juin, Vitré : émeute populaire au sujet de l'exportation des grains Tigier n° 4550

16 juin, Pontivy : les habitants du faubourg, dont des femmes, pillent les blatiers qui ont fait de grands achats de blé au marché, voulant « s'opposer à l'exportation des grains » ; plusieurs arrestations AM Pontivy  
le Lay p. 267

1769, début septembre : interposition violente d'habitants de Ploërmel dans l'achat de céréales au marché par des particuliers des environs pour leur revente au marché de Rennes Tigier n° 3875

1772, 8-9 juin, à 2 km de Pontivy : le 8, des marchands portant du grain à Pontivy sont attaqués ; le lendemain des marchands blatiers, venant du marché de Pontivy où ils ont acheté des grains, sont assaillis par des paroissiens de Cléguerec, Séglien, Silfiac, Noyal, qui s'étaient rassemblés A.M. Pontivy  
Le Lay

BOISLILLE A. de, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, Paris, 1874-1897, 3 volumes.

FRÉVILLE H., *L'intendance de Bretagne*, Rennes, 1953, 3 volumes.

LE LAY, F., *Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIII<sup>e</sup> siècle (Essai sur l'organisation municipale en Bretagne)*, Paris, 1911, 396 p.

TIGIER Hervé, *La Bretagne de bon aloi. Répertoire des arrêtés sur remontrance du Parlement de Bretagne (1554-1789)*, Rennes, 1987.